

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2013

Publication : 25/09/2013

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 12 SEPTEMBRE 2013

DECISION

Numéro 13 – 08 – 069

Décision 11 : L'avenant n° 1 au marché relatif à l'équipement de cellules pour véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) et à l'équipement de camions citernes ruraux moyens secours routier (CCRMSR).

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 août 2013, s'est réuni le jeudi 12 septembre 2013 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs)

Étaient présents : Madame Nadia Sémache, Messieurs Monsieur Jean-Paul Burdin (Vice-président), André Cellier (Vice-président); Claude Giraud (Vice-président), Monsieur Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Ce projet d'avenant n° 1 destiné à améliorer sensiblement les conditions d'utilisation des VSAV, se traduirait par une plus value de 237,39 € par véhicule.

⇒ Modification apportée au point 2.6 du CCTP : Equipements spécialisés - rangements adaptés prévus pour une boîte de gants :

Il est proposé de modifier le rangement prévu pour les boîtes à gants avec l'installation d'un support triple boîte à gants (89,22 € par VSAV) en remplacement du support simple boîte à gants (- 71,16 € par VSAV)

⇒ Modification apportée au point 2.2 du CCTP : suspension sur le châssis du véhicule.

Il est proposé de modifier l'installation de la commande de suspension destinée à abaisser le véhicule pour permettre aux victimes de monter dans les VSAB. Située en partie avant, elle pourrait être déplacée sur le montant arrière droit du véhicule (163 € par VSAV)

⇒ Modification apportée au point 2.4 du CCTP : Coffre extérieur gauche sans précision de l'éclairage.

Il s'agirait d'améliorer l'éclairage du coffre avant gauche avec l'installation d'une barrette à led blanche dans le coffre avant gauche (179,40 € par VSAV) en remplacement des éclairages à led montés dans la porte (- 161,46 € par VSAV)

⇒ Rappel visuel au personnel pour un bon fonctionnement du matériel.

Il est proposé de poser trois autocollants de signalisation sur les portes arrière et un marquage sur le plancher du véhicule : 38,39 € par VSAV

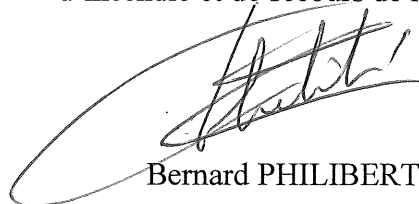
L'ensemble de ces modifications représente un coût supplémentaire de 237,39 € par VSAV, ce qui porte le nouveau montant unitaire du marché à 58 109,18 €, soit une augmentation de 0,41 % du montant initial.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le bureau prend la décision suivante :**

Article unique : Le bureau du conseil d'administration approuve le projet d'avenant n° 1 au marché relatif à l'équipement de cellules pour véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) et à l'équipement de camions citernes ruraux moyens secours routier (CCRMSR) et autorise le Président à signer le document joint en annexe.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Service départemental d'incendie et de secours de la Loire
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50541
42 007 SAINT-ETIENNE cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

WIETMARSCHER AMBULANZ UND SONDERFAHRZEUG GmbH
Lingener Strasse 1
49835 WIETMARSCHEN
ALLEMAGNE

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Marché relatif à l'équipement de cellules pour véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) et à l'équipement de camions citernes ruraux moyens secours routier (CCRMSR).
Lot n° 2 "Equipements de cellules pour des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV)"

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

Il s'agit d'un marché à bons de commande avec les quantités minimales et maximales suivantes :

- 1^{ère} période : de la date de notification du marché au 31 décembre 2012 :
 - o 1 à 5 équipements
- 2^{ème} période : du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 :
 - o 1 à 10 équipements
- 3^{ème} période : du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 :
 - o 1 à 10 équipements

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **4 juillet 2012**

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : **Le présent marché est entré en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.**

Il est reconduit tacitement deux fois pour des périodes d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2014, sauf dénonciation par le SDIS 42 adressée au titulaire au moins trois mois avant l'échéance annuelle.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modification apportée au point 2.6 du CCTP : Equipements spécialisés : rangements adaptés prévus pour une boîte de gants :

Il s'agit de modifier le rangement prévu pour les boîtes à gants.

Installation d'un support triple boîte à gants : 74,60 € HT par VSAV

Suppression du support simple boîte à gants : moins value : - 59,50 € HT par VSAV

Modification apportée au point 2.2 du CCTP : suspension sur le châssis du véhicule

Installation de la commande de suspension à l'arrière : 136,30 € HT par VSAV

Commande située en partie avant, déplacée sur le montant arrière droit du véhicule pour faciliter le chargement et déchargement des victimes.

Modification apportée au point 2.4 du CCTP : Coffre extérieur gauche sans précision de l'éclairage

Il s'agit d'améliorer l'éclairage du coffre avant gauche :

Installation d'une barrette à led blanche dans le coffre avant gauche : 150 € HT par VSAV

Suppression des éclairages à led montés dans la porte : moins value : - 135 € HT par VSAV

Rappel visuel au personnel pour un bon fonctionnement du matériel

Pose de trois autocollants sur les portes arrière et un marquage au sol : 32,10 € HT par VSAV

L'ensemble de ces modifications a un coût de 198,50 € HT par VSAV

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant unitaire initial du marché : 48 387,77 € HT

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant unitaire HT : 198,50 €
- Montant unitaire TTC : 237,40 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,41 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 19,6 %
- Montant HT : 48 586,27 €
- Montant TTC : 58 109,18 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)